

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 19 octobre 2016

– Point 4.a de l'ordre du jour –

Délibération 2016-03

Relative à l'adoption de l'organigramme général de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du CSP ;

Vu l'avis du Comité Technique de l'établissement en date du 24 juin 2016 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – D'adopter l'organigramme général de Santé publique France, fixé en annexe.

Article 2 – Le Directeur général de Santé publique France est responsable de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Maurice, le 19 octobre 2016

Délibération rendue exécutoire
le : 7 novembre 2016

Signé
Lionel COLLET
Président du Conseil d'Administration